

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 600 pris en conseil d'administration approuvant le plan d'un terrain sis à Boulaos (hôpital indigène).

n° 600

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
13 juin 1938

Numéro JO  
n° 499 du 30/06/1938

Date du numéro  
30 juin 1938

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

**Vu** l'ordonnance n° 1844 du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 29 juillet 1921 sur le régime des terres domaniales à la Côte française des Somalis : Vu l'arrêté du 8 décembre 1925, fixant les conditions d'application du décret susvisé: Vu le plan dressé par M. Delannay géomètre. et signé par MM. le chef du service des travaux publics, le médecin-chef du Service de santé

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 13 juin 1938 :

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

- Est approuvé le plan le plan ci-annexé d'une parcelle de terrain d'une superficie de 18.500 mètres carrés sise à Boulaos et affectée au Service de santé en vue de l'édification d'un hôpital indigène. Art. Le Présent arrêté enregistré et publié au Journal officiel de la colonie.

*Desch***AMPS**